

Le code de bonne conduite censé promouvoir une pêche « responsable » n'est pas respecté

Les législations et les pratiques de 53 pays, représentant 96 % des prises mondiales, ont été notées eu égard à leurs engagements volontaires à l'accord de 1995. La surexploitation continue

Faire appel à la bonne volonté des Etats ne suffit pas pour limiter la surexploitation des océans. Telle est la conclusion d'une étude menée conjointement par des universités canadienne, brésilienne et le Fonds mondial pour la nature (WWF), publiée le 5 février dans un commentaire de la revue *Nature*. L'étude passe en revue les législations et les pratiques de pêche de 53 pays, responsables de 96 % des prises mondiales, et les met en regard du code de bonne conduite de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Selon les estimations de la FAO, la moitié des stocks mondiaux est aujourd'hui exploitée au maximum de ses capacités, et 25 % sont surexploités.

Le code de bonne conduite, adopté en 1995 par 170 pays, visait

à promouvoir les pratiques de pêche « responsable » (lutte contre la surcapacité des flottes, respect d'aires marines protégées, soutien à la pêche artisanale, interdiction des pratiques destructrices comme la dynamite ou les prises de juvéniles, etc.). L'objectif étant, tout en continuant l'exploitation commerciale, de préserver la capacité de reconstitution des stocks de poissons. Le code s'applique sur la base du volontariat.

Des notes inférieures à 4/10

Selon l'étude, il est resté lettre morte. A partir de la littérature scientifique et d'enquêtes menées dans les pays, les auteurs ont élaboré une grille et attribué une note à chacun en fonction de leur respect du code. Aucun ne décroche un « bon » score (supérieur à 7/10). En

revanche, 53 % des pays ont des notes inférieures à 4.

Dans l'ensemble, les pays développés mettent davantage en œuvre les bonnes pratiques que les pays en développement, mais des nuances apparaissent. De nombreux pays européens, dont la France, l'Espagne, l'Italie ou l'Irlande se voient attribuer des scores médiocres (de 4 à 5/10) bien qu'ils disposent de la stabilité politique et des moyens financiers nécessaires. En revanche, en tête du classement (plus de 6/10) figurent des pays riches (Norvège, Etats-Unis, Canada, Australie, Islande), mais aussi la Namibie et l'Afrique du Sud.

Certaines mesures sont particulièrement mal appliquées : 90 % des pays ne limitent pas la capacité de leur flotte de pêche, bien qu'il s'agisse du levier principal pour

préserver la ressource. Seuls 15 % mettent en place des aires marines protégées. La majorité ne parvient pas à limiter les rejets de poissons en mer, les prises accessoires, les prises de juvéniles... Les scores concernant la lutte contre la pêche illégale sont particulièrement bas.

« Le volontariat a sans doute été nécessaire pour obtenir l'accord des Etats lorsque le code a été mis au point, concluent les auteurs. Mais, depuis, les attitudes ont changé. Il existe aujourd'hui un consensus scientifique sur l'impact écologique de la surpêche, et les risques qu'elle comporte pour la sécurité alimentaire. » Ils appellent de leurs vœux la création d'un régime international contraignant. ■

Gaëlle Dupont

Sur le Web www.fao.org